

**Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques**

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

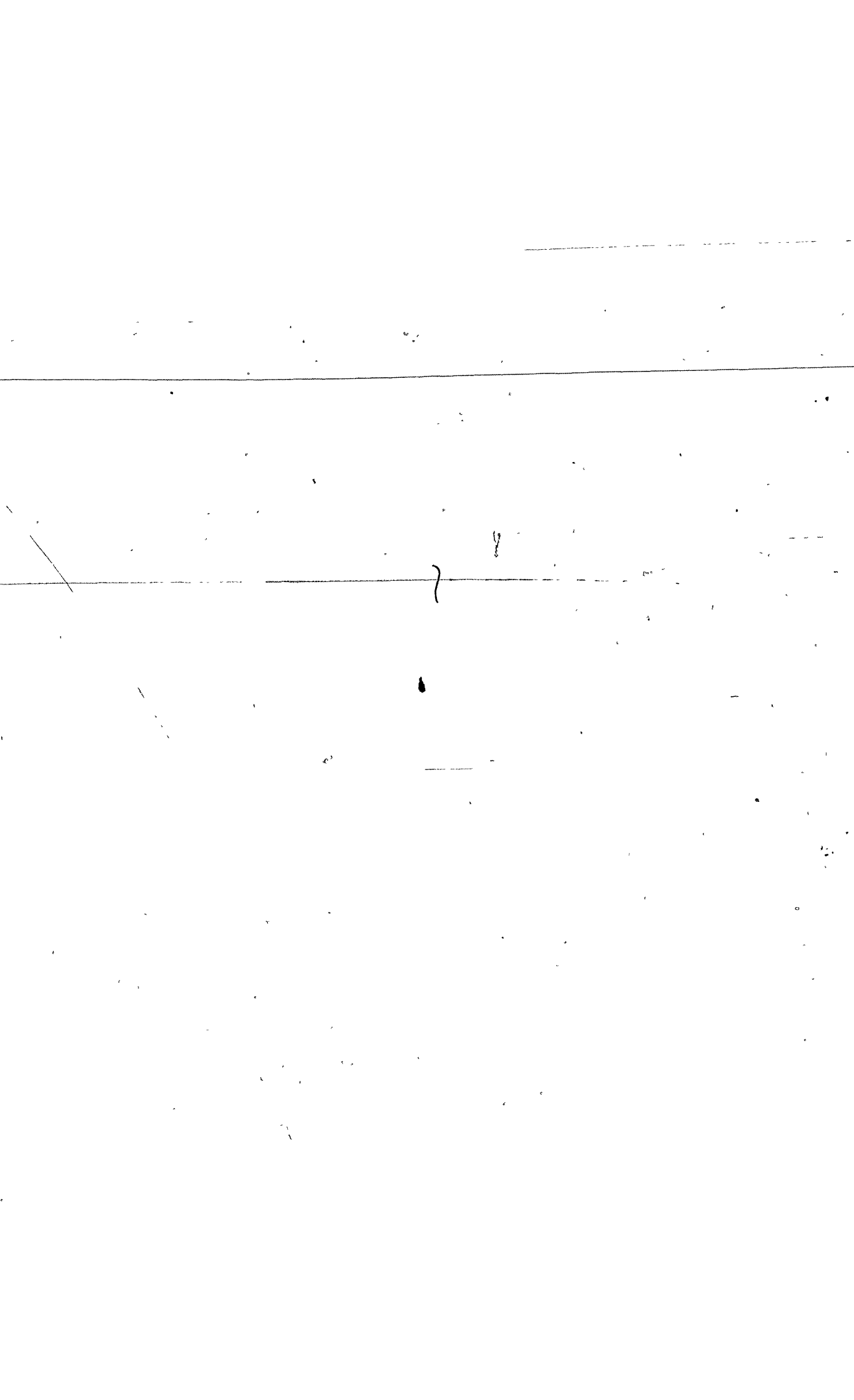
L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires: [Printed ephemera] 1 feuille (verso blanc) Il y a des plis dans le milieu des pages.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

	10X		14X		18X		22X		26X		30X	
	12X		16X		20X		24X		28X		32X	



( C O P I E . )

ORDRES DU QUARTIER-GENERAL, QUEBEC, le 3 Mars, 1787.

SON Excellence le Gouverneur en Chef ayant jugé à-propos d'ordonner qu'une partie suffisante des terres non-concédées de sa Majesté qui ont été arpentées (immédiatement au dessus de la Seigneurie de Beauharnois sur le Lac St. François) soit concédée à tels Officiers et Miliciens des compagnies commandées par les Capitaines *Boucherville*, *Rouville*, et *Desaunier Beaubien*, qui seront disposés de s'y établir, dans la même proportion que les terres du Roi ont été concédées aux autres troupes reformées conformément aux instructions de sa Majesté, c'est-à-dire,

A chaque Capitaine	- - - -	Sept Cens Arpens.
A chaque Officier Subalterne	- - - -	Cinq Cens Arpens.
A chaque Bas-Officier	- - - -	Deux Cens Arpens.
A chaque Milicien	- - - -	Cent Arpens.

avec Cinquante Arpens à chaque personne dont consiste la famille de tel Officier et Milicien, le tout quitte d'aucune redevance pour dix ans, à compter de la date de leur concession.

Afin donc, que les arrangements nécessaires puissent être pris pour faciliter l'établissement de telles terres, et que les dépôts soient formés d'avance pour la distribution des vivres ordonnés aussi par sa Majesté, en récompense de leurs services fideles, les Capitaines des trois compagnies Canadiennes, ci-dessus citées, sont requis de transmettre aussitôt que possible, au Bureau du Secrétaire du Lieutenant-Gouverneur, des listes exactes et fideles de leurs compagnies respectives; dans lesquelles seront spécifiés la famille de chacun, et leur séjour actuel.

(Signé) FRAS. LE MAISTRE, S. M.

*LISTE des Officiers Canadiens dont le Rang Provincial et la Demie Paie ont été confirmés.*

C A P I T A I N E S,

BOUCHERVILLE,  
ROUVILLE,  
DESAUNIER BEAUBIEN.

LIEUTENANTS,

SALABERRY,  
D'ESTIMONVILLE,  
TONNANCOUR, l'Ainé,  
CUISSY,  
MARCoux,  
DE BONNE.

ENSEIGNES,

VASSAL,  
BAZIN,  
GASPE,  
FLEURIMOND,  
St. MARTIN,  
LA BROQUERIE,  
VIGNEAU.

GENIER, — *Aide Major.*

LA MOTTE, — *Capitaine d'une Compagnie qui fut formée au Détroit.*

(Signé) FRAS. LE MAISTRE, S. M.